



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE-PERIGORD

Mesdames et Messieurs
Les Présidentes et Présidents
des clubs de Football
de la Dordogne

Marsac, le 04 septembre 2020

**OBJET : Assemblée Générale Ordinaire
SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2020 à BOULAZAC**

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convier à l'**Assemblée Générale Elective du District**, qui se tiendra le **Samedi 19 Septembre 2020 à 14H30** (inscriptions de 13H30 à 14H30) à **BOULAZAC ISLE MANOIRE** à la salle **Jean Jaurès (avenue Marcel Paul)** ou à l'**Auditorium (espace Agora)**.

En raison des mesures sanitaires actuelles, la gestion et l'utilisation des salles se sont complexifiées. Nous vous indiquons la salle exacte dès confirmation par la mairie de BOULAZAC ISLE MANOIRE.

Compte tenu de la situation sanitaire, chaque club ne pourra être représenté que **par 1 seule personne**, qui devra **porter un masque** et venir **munie de son propre stylo** (pour l'émargement). Nous comptons sur votre compréhension et collaboration.

Nous vous prions de trouver, annexés à la présente, les documents ci-après nécessaires à votre information :

- Ordre du jour,
- Mandat pour délégation de pouvoir,
- Liste des candidatures recevables,
- Proposition de modification des Règlements Particuliers,
- Rapport d'activité des commissions saison 2019-2020,
- PV Assemblée Générale du 22 juin 2019.

Nous vous rappelons enfin que le jour de l'Assemblée Générale, vous devez venir muni(e) d'une pièce d'identité et être en mesure de justifier votre qualité de licencié.

Espérant votre présence, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments sportifs les meilleurs.

Le Président du District,

Eric LACOUR

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Samedi 19 Septembre 2020 à BOULAZAC

Salle Jean Jaurès ou Auditorium

ORDRE DU JOUR

13 heures 30

- ↵ Inscription des Associations : vérification des pouvoirs : **présentation obligatoire d'un justificatif d'identité et de licence dirigeant** (édition FOOTCLUBS ou FOOT COMPAGNON) et du MANDAT-POUVOIR si le représentant du club n'est pas le Président.
- ↵ Distribution des boîtiers électroniques

14 heures 30

- ↵ Ouverture de l'Assemblée Générale Elective des clubs,
- ↵ Allocution du Maire de BOULAZAC ISLE MANOIRE ou son représentant,
- ↵ Allocution du Président du club de l'ES BOULAZAC,
- ↵ Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 22 juin 2019 à St Paul Lizonne,
- ↵ Approbation des rapports d'activités des Commissions saison 2019-2020,
- ↵ Approbation des modifications des Règlements Particuliers : poules de championnats Seniors à 14,
- ↵ Situation financière,
- ↵ Election du Comité de Direction :
 - Présentation vidéo de chaque liste
 - Intervention orale de chaque tête de liste (5 minutes par personne)
 - Vote
 - Résultats
- ↵ Intervention du nouveau Président du District,
- ↵ Allocution du Président de la Ligue ou de son représentant,
- ↵ Intervention des personnalités,
- ↵ Clôture de l'Assemblée Générale Elective des clubs.



ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Samedi 19 Septembre 2020 à BOULAZAC

Salle Jean Jaurès ou Auditorium

MANDAT

Je soussigné _____

Président du club de _____

est dans l'impossibilité de participer à l'Assemblée Générale du District.

En mon absence, je donne mandat :

- à l'un(e) de mes licencié(e)s Madame/Monsieur _____
_____ Licence n° _____

OU

- à Madame/Monsieur _____

Licence n° _____ du club de _____

et représentant ce club,

en application des articles 12.3 et 13.2.1 des Statuts du District afin de représenter mon club, participer aux discussions, voter et participer à l'élection du Comité de Direction du District l'**ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE du 19 SEPTEMBRE 2020 à BOULAZAC ISLE MANOIRE.**

Rappel : toute absence du club à l'Assemblée Générale est sanctionnée d'une amende (Titre II - Article X des Règlements Particuliers du District) : 80 € pour les clubs absents et 20 € pour les clubs représentés par un autre club.

Fait à _____ le _____

NOM ET SIGNATURE DU PRESIDENT
du Président qui donne le pouvoir

CACHET DU CLUB
du Président qui donne le pouvoir



ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Samedi 19 Septembre 2020 à BOULAZAC

Salle Jean Jaurès ou Auditorium

Modalités de participation *à l'Assemblée Générale des Clubs du District* (Application des articles 12.3 et 13.2.1 des Statuts du District)



Chaque club a l'obligation d'être représenté à l'Assemblée Générale.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Ces représentants de club doivent :

- ☞ être titulaire d'une licence depuis plus de six mois à la date de l'Assemblée Générale (voir "in fine" les dispositions d'application pour les Présidents ELUS dans leur club depuis moins de six mois),
- ☞ ne pas être sous le coup d'une sanction de suspension de toutes fonctions officielles ou d'une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif,
- ☞ être majeur et jouir de leurs droits civiques,
- ☞ être domicilié sur le territoire du District ou d'un District limitrophe.

Un Président ou son délégué, s'il représente son club, peut également en représenter un autre s'il détient un pouvoir du Président de cet autre club ; seul, ce délégué officiel, à l'exception de toute autre personne du club, peut participer aux discussions et aux divers votes.

NOTA : Un Président, récemment élu par son club, (moins de six mois), pourra le représenter, à condition qu'il soit licencié en tant que dirigeant depuis plus de 6 mois.



ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Samedi 19 Septembre 2020 à BOULAZAC

Salle Jean Jaurès ou Auditorium

CANDIDATURES A L'ELECTION DU COMITE DE DIRECTION

Liste « Horizon Foot en Périgord »

Stéphane GRANGER (Président)
Thomas DELPEYROUX (Vice-Président Délégué)
André BALDAUF (Secrétaire Général)
Huguette PIGEON (Trésorière)
Grégory PETIT (Arbitre)
Frédéric MULLER (Educateur)
Aurore BAUW (Femme)
Bruno ROUMY (Médecin)
Jean-Marc CLEMENCEAU (Football diversifié)
Wilfried CHAUSSIER
Philippe GORY
Alexis JOUANDEAU
Fernand VENTURA
Emanuel Filipe PEREIRA
Frédéric PUJOLS
Michel REBIERE
Christophe TEOT
Elyse DUBOIS-SAINT-ANDRE
Rachid BOUMEZOUED
Alexandre BONIS
Christian MERLINGEAS
Xavier MORTASSAGNE
Daniel DORRONSORO
Patrick MANOURY
Christophe DUFFOURD
Jean Bernard LABARRE

Liste « Team Lacour »

Eric LACOUR (Président)
Jonathan BLONDY (Vice-Président délégué)
Patrick DEMARET (Secrétaire Général)
Aurore FRAPPART (Trésorière)
Benjamin HAUTIER (Arbitre)
Gilles THOMAS (Educateur)
Anne-Marie COMBEAU (Femme)
Didier JOLLIS (Médecin)
Samuel ALLARD (Football Diversifié)
Patrick Le ROUX
Fabrice BOUDY
Marie-Line BLAY
Bernard LAGARDE
Bernard BESSON
Rachid EL KOUN
Jean Joël LACOTTE
Daniel FAURE
Jean-Louis BLOND
Julien BEAUGIER
Roland ETCHART
Didier MERY
Christian RAIGNIER
Jean-Jacques COMBEAU
Jacques COUPLET
Nathalie LONGUEVILLE
Sandrine BUFFIERE



ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Samedi 19 Septembre 2020 à BOULAZAC

Salle Jean Jaurès ou Auditorium

MODIFICATIONS REGLEMENTS PARTICULIERS DU DISTRICT

Vœu du Comité de Direction de maintenir des poules à 14 pour la saison 2021-2022 et 2022-2023 (PV du COMEX du 16 avril 2020 : cette décision doit être validée par l'Assemblée Générale des clubs).

Argumentaire : Suite au nombre accru d'équipes pour la saison 2020-2021, le Comité de Direction souhaite revenir progressivement à une situation « normale » afin d'éviter un trop grand nombre de rétrogradations en fin de saison 2020-2021 et fin de saison 2021-2022.

Les clubs devront se décider sur un retour à la normale en fin de saison ou sur un retour à la normale pour 1 niveau par saison.

- **CHOIX 1 : Retour à la situation initiale dès la saison 2021-2022**

1 poule de 12 en D1, 2 poules de 12 en D2, 4 poules de 12 en D3

Conséquences rétrogradations en fin de saison 2020-2021 :

Nb d'équipes reléguées LFNA	0	1	2	3
D1 <i>Rétrogradations par poule</i>	4	5	6	7
D2 <i>Rétrogradations par poule</i>	7	7 + PM7è	8	8 + PM6è
D3 <i>Rétrogradations par poule</i>	5 + 3 PM7è	5 + 4 PM7è	6	6 + PM6è

- **CHOIX 2 : Retour à la situation initiale un niveau par saison**

2021-2022 : 4 poules de 12 en D3 et 2 poules de 14 en D2 et 1 poule de 14 en D1

2022-2023 : 4 poules de 12 en D3, 2 poules de 12 en D2 et 1 poule à 14 en D1

Conséquences rétrogradations en fin de saison 2020-2021 :

Nb d'équipes reléguées LFNA	0	1	2	3
D1 <i>Rétrogradations par poule</i>	2	3	4	5
D2 <i>Rétrogradations par poule</i>	4	4 + PM10è	5	5 + PM9è
D3 <i>Rétrogradations par poule</i>	4 + 2 PM8è	4 + 3 PM8è	4 + 4 PM8è	5

Conséquences rétrogradations en fin de saison 2021-2022 :

Nb d'équipes reléguées LFNA	0	1	2	3
D1 <i>Rétrogradations par poule</i>	2	3	4	5
D2 <i>Rétrogradations par poule</i>	5	6	7	8
D3 <i>Rétrogradations par poule</i>	<i>En fonction du nombre de poules en D4 saison 2021-2022</i>			

